

Lancement du service *TaxExpress*^{MC} en ligne

Nous désirons vous faire part de notre plus récente innovation mise de l'avant afin d'améliorer nos services en matière de commerce électronique.

C'est maintenant chose faite! Le service *TaxExpress*^{MC} est disponible en ligne via notre système *IncoWeb*[®] et vous permet de nous transmettre électroniquement vos demandes de numéros de taxes. Ce service s'ajoute au service d'incorporation électronique déjà offert dans *IncoWeb*[®].

Commandez le service *TaxExpress*^{MC} en ligne en même temps que votre incorporation. Vous sauvez beaucoup de temps en éliminant ainsi la double saisie de données. Vous pouvez également commander le service *TaxExpress*^{MC} séparément et ce, autant pour une personne morale qu'une société de personnes ou un individu.

Pourquoi utiliser le *TaxExpress*^{MC} en ligne?

Ce nouveau service vous offre plusieurs avantages, dont notamment :

1 - Rapidité

La rapidité est un facteur important. Les informations saisies directement dans *IncoWeb*[®] vous assurent la rapidité du dépôt de vos demandes auprès des autorités compétentes. Ainsi, vous recevrez vos numéros de taxes encore plus rapidement. De plus, la validation automatique du système avant la transmission au C.R.A.C. vous confirme que le dossier est complet et évite les retards inutiles.

2 - Rentabilité

Vous économisez jusqu'à 20 \$ sur le tarif régulier (dépôt papier) lorsque vous faites votre demande via *IncoWeb*[®]. Le tableau ci-dessous démontre les prix du service *TaxExpress*^{MC} en ligne versus le dépôt papier.

3 - Fiabilité

Lorsque les informations saisies en ligne sont transmises chez C.R.A.C., nos techniciens qualifiés font une dernière vérification avant de déposer

vos demandes auprès de Revenu Québec et/ou l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le cas échéant.

Nous vous rappelons que Revenu Québec assigne les numéros suivants : TPS, TVQ, retenues à la source et impôt des sociétés alors que l'ADRC émet les numéros de : NE (numéro d'entreprise), retenues sur la paie, importation/exportation et impôt sur le revenu des sociétés.

4 - Simplicité

En utilisant notre système, vous complétez un questionnaire simplifié vous permettant de répondre uniquement aux questions pertinentes à votre dossier comparativement aux formulaires gouvernementaux de plusieurs pages.

D'autres avantages uniques à *IncoWeb*[®]

Tout comme pour les dossiers d'incorporation, *IncoWeb*[®] vous permet de sauvegarder votre dossier *TaxExpress*^{MC} et d'y accéder en tout temps. Vous pouvez le modifier à tout moment avant son envoi chez C.R.A.C. Le système vous permet également de copier un dossier intégralement en seulement quelques secondes afin de vous éviter une deuxième saisie d'informations pour un dossier où, par exemple, l'adresse du siège social et les administrateurs sont les mêmes.

TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS			
SERVICE TAXEXPRESS ^{MC}			
	En ligne	Papier	Économie
Revenu Québec :	42 \$	53 \$	11 \$
Revenu Québec & ADRC :	68 \$	88 \$	20 \$

Lancement du service TaxExpress^{MC} en ligne (suite)

Dès le moment où les numéros de taxes sont disponibles, ils vous sont envoyés par courriel et ils sont également disponibles en retournant consulter votre dossier dans IncoWeb®.

Comment faire ?

Si vous êtes déjà un utilisateur d'IncoWeb®, vous n'avez qu'à accéder au système en vous rendant sur www.incoweb.com, cliquer sur « Services » et ensuite sélectionner

« TaxExpress^{MC} » et vous voilà prêt à compléter notre questionnaire. Si vous voulez essayer IncoWeb®, mais que vous n'êtes pas abonné, appelez-nous au 514-861-2722 ou 1-800-361-5744. Une assistance téléphonique est disponible de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

> suite page 3

Délais des services corporatifs en date du 1^{er} avril 2004

SERVICES	PROVINCIAL	FÉDÉRAL
TaxExpress ^{MC} (n° TPS / TVQ / RAS)	5 jours	3 - 5 jours
Recherche de nom avec réservation	*24 heures	2 - 6 heures
Recherche de nom sans réservation	3 heures	—
Certificat de constitution (dépôt papier)	*4 - 5 jours	2 jours
Certificat de constitution (dépôt électronique IncoWeb®)	*4 - 5 jours	24 heures 4 - 6 h si numérique
Certificat de modification	*8 - 9 jours	2 jours
Certificat de continuation, prorogation et fusion	*1 semaine	3 - 6 jours
Certificat de dissolution	4 - 5 semaines	1 - 2 semaines
Avis de changement d'administrateurs (féd.) ou déclaration modificative (Québec)	3 - 4 semaines	5 - 6 jours
Lettres patentes pour personnes morales à but non-lucratif	*1 - 2 semaines	25 jours
Attestation / certificat de régularité ou de conformité	*24 heures	48 heures
Reconstitution	—	8 - 10 jours
Déclaration initiale	3 - 4 semaines	—
Déclaration d'immatriculation	*1 - 2 semaines	—
Déclaration annuelle	*3 - 4 semaines	—
Révocation de radiation art. 54 L.p.l.	*3 - 4 semaines	—

RÉFLEXION...

« Tout l'art de vivre se résume à savoir à quel moment dire les choses. »

Maeve Binchy, écrivain

C.R.A.C. Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations Itée

1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1717
Montréal (Québec) Canada H2Z 1S8
Tél: (514) 861-2722
Sans frais: 1-800-361-5744
Télécopieur: (514) 861-2751
Courriel: crac@crac.com

Attention: l'information véhiculée par l'INFO-CRAC® est de nature générale et ne doit en aucune façon être interprétée comme constituant une opinion juridique. INFO-CRAC® est une publication bimestrielle exclusivement pour le bénéfice de nos clients. Tout commentaire doit être adressé par écrit à l'attention de l'éditeur, Richard S. Gareau (rsgareau@crac.com).

EN BREF...

Nouveaux formulaires au provincial

Prenez note que les nouveaux formulaires au provincial seront disponibles à compter du 15 avril 2004 sous la nouvelle désignation, soit celle du Registraire des entreprises. Tous les formulaires ont été redessinés, quelques-uns ont été renommés et le Registraire a même supprimé la numérotation des formulaires.

De plus, dans certains cas, deux types de formulaires ont été consolidés en un seul. Par exemple, les statuts de constitution avec les statuts de continuation et la déclaration d'immatriculation avec la déclaration initiale.

Heureusement, il y aura une période de transition de six mois. Les formulaires présentement en circulation seront acceptés jusqu'au 1^{er} octobre 2004. Après cette date, le Registraire les refusera.

Conférence de ILCO

The Institute of Law Clerks of Ontario (ILCO) tiendra sa conférence annuelle à Toronto du 12 au 15 mai 2004. Cet événement rassemblera des parajuristes provenant des quatre coins de l'Ontario qui pourront assister à une variété d'ateliers et conférences ainsi que rencontrer plusieurs exposants.

À cette occasion, deux membres du C.R.A.C. seront présents : M. Denis Livernoche, du service des recherches de noms et M^{me} Joanna Jacobson, du service des renseignements sur les entreprises. Ils ont été invités à participer à un atelier ayant pour titre : « Quebec – Yours to Discover » organisé par la firme Ogilvy Renault. L'atelier portera entre autres sur l'application de la *Charte de la langue française* aux noms provenant de l'Ontario ainsi que sur l'obligation de s'immatriculer au Québec.

Nouveau !
TaxExpress^{MC} en ligne

Abordez les taxes avec encore plus de panache.

L'obtention des numéros de taxes est plus facile que jamais. Le service TaxExpress^{MC} est dorénavant accessible en ligne via notre site IncoWeb[®]. Complétez notre questionnaire simplifié séparément ou en même temps que l'incorporation. Appelez-nous pour vous abonner gratuitement.

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ANALYSES
SUR LES CORPORATIONS LTÉE

Téléphone : (514) 861-2722 Sans frais : 1 800 361-5744
www.crac.com / www.incoweb.com

Lancement du service TaxExpress^{MC} en ligne (suite)

Procuration

Lorsque vous imprimez la procuration à partir du système IncoWeb[®], celle-ci est déjà complétée. Il ne vous reste plus qu'à la faire signer par le(s) requérant(s).

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre procuration dûment signée par télécopieur ou en la joignant à votre dossier électronique afin que nous puissions la déposer avec vos demandes auprès des autorités compétentes.

Conclusion

Avec TaxExpress^{MC}, vous obtiendrez vos numéros de taxes en un rien de temps sans vous déplacer. Essayez-le : après un seul essai, vous serez convaincu !